



Procès-verbal de l'assemblée générale des parents

12 septembre 2022 à 19h

1. Mot de bienvenue de la directrice d'école madame Karine Beauregard
2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue de la présidente du conseil d'établissement madame Caroline Boutin
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée parmi les parents
Isabelle Chouinard propose Caroline Boutin.
4. Nomination d'une secrétaire de l'assemblée
Caroline Butin propose Laurence Baccard
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour par la présidente de l'AGA
L'ordre du jour est lu par Caroline Boutin. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominic Charest et secondée par Martine Lavoie.
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2021-2022
Des corrections doivent être effectuées au point 6.4. Modalité et fonctionnement. Le paragraphe doit être lu comme suit : « On explique les modalités pour l'élection. Nous avons besoin de 1 parent pour un mandat de 2 ans. Ce parent peut être proposé par quelqu'un, mais la plupart le fait d'eux-mêmes. Donc, Mélissa Bossé sera le nouveau parent au CÉ 21-22 pour un mandat de 2 ans. Annick Mercier sera parent substitut. »
 - 6.1. L'adoption, après corrections, est proposée par Marjolaine Pelletier et secondée par Nathalie Dionne.
7. Mot et informations de la direction
Madame Karine présente l'organisation scolaire et le nombre d'élèves pour 22-23.
 - 7.1. Rôles et fonctions du conseil d'établissement
Madame Karine Beauregard présente la composition d'un CE et le rôle des membres qui doivent suivre une formation via des capsules informatiques.
5 rencontres par année
 - 7.2. Rôles et fonctions du comité de parents
Madame Karine présente le rôle du comité et le nombre de rencontre au Centre de Service de Rivière-du-Loup. (8 rencontres dans l'année)

8. Élection des membres du CÉ

Il faut élire 4 membres : 3 pour 2 ans et 1 pour 1 an.

Nathalie Dionne propose Marjolaine Pelletier

Caroline Boutin propose Nathalie Dionne

Marjolaine Pelletier propose Caroline Boutin

Nathalie Dionne propose Daisy Lagacé

Madame Daisy Lagacé accepte

Madame Caroline Boutin accepte

Madame Nathalie Dionne accepte

Madame Marjolaine Pelletier accepte

Les parents conviennent que Caroline Boutin aura le mandat d'un an.

Aucun parent n'est élu comme substitut par manque de candidats.

Madame Karine Beauregard va contacter Mélissa Bossé, absente de la rencontre, pour lui confirmer que c'est la 2^e année de son mandat.

9. Élection du représentant au Comité de parents parmi les membres du CÉ

Les parents présents décident de ne pas élire de parents sur le Comité de parents.

10. Élection d'un substitut au Comité de parents

Pas de substitut.

11. Période de questions

Madame Caroline Boutin demande une proposition de date pour le premier CÉ.

Le 28 septembre à 19h à la salle Claudie Ouellet est accepté pour la première rencontre.

12. Levée de l'assemblée

À 19h45 proposée par Caroline Boutin et secondée par Dominic Charest.